



Contentieux médical

Par **VanessaD**, le **31/07/2021** à **13:25**

Bonjour suite à une faute médical dentaire reconnue, j'ai passé une expertise judiciaire.

Mon médecin conseil , missionné part ma protection juridique, m'a manipulé pour obtenir des confidences sur mon enfance, me promettant de garder le secret professionnel car je ne voulais pas que l'on sois au courant

Cette Expert dentaire à envoyé part écrit a ma juriste sans que cette dernière m'en informe un rapport d'expertise et un additif confidentiel ou elle écrit que pour elle je suis atteinte d'une maladie psychiatrique, choses qui est fausse et diffamatoires.

Cette experte sur le rapport met sur les antécédents que j'ai des problèmes familiaux, et sur l'additif des propos que je n'ai jamais dit.

Je considère que ces propos sont diffamatoires et que cette experte est en faute notemment sur le fait que ma vie privée et mon passé familiale fait partie de ma sphère privé et que seul moi a le droit de le divulguer.

Cette experte et ma juriste de l'assurance ont outrepasser leur prérogatives.

Pourriez vous me dire ce qu'il en ait et ce que je peux faire juridiquement.

Je vous remercie part avance